

# Fiche de poste d'Adjoint Technique - CRS 46 Ste Foy les Lyon

IDENTIFICATION DU POSTE	
Intitulé du poste	Adjoint technique – Agent de restauration
Adresse du Site	CRS 46 Sainte Foy les Lyon Impasse Georges Clémenceau 69110 SAINTE FOY LES LYON
Horaires	Régime Mixte : 1 / A résidence : <b>Vacation 08H06</b> (Matin ou Après-midi). 2 / En déplacement : <b>Vacation 07H48</b> ( tableau de service / heures supplémentaires rémunérées).
Congés + Repos	<b>25 Congés Annuels + 2 jours supplémentaires</b> (sous conditions). <b>18 Congés RTT + 11 jours repos RTT.</b> <b>15 Congés Fériés + 3 jours Repos Fériés.</b> <b>Jours supplémentaires de repos</b> en compensation des déplacements

DESCRIPTION DU POSTE	
Missions principales du poste	Seconder les personnels cuisiniers ; Sortir les denrées pour la préparation des menus ; Participer à l'élaboration et la confection des repas ; Respecter les normes d'hygiène et de sécurité en vigueur ; Dresser les couverts, approvisionner une chaîne de distribution, servir en salle à manger ou lors de réceptions, effectuer la livraison des repas ; Nettoyer la vaisselle et les matériels de cuisine ; Entretien des locaux (cuisine et salle à manger).
Spécificité du poste	<b>Déplacement sur tout le territoire français</b> , en semaine et week-end. Permis B souhaité. Hébergement et repas pris en compte en déplacement.

COMPÉTENCES REQUISES POUR LE POSTE	
Savoir-Être	Faire preuve de rigueur et de méthode. – Savoir s'adapter. – Savoir accueillir.
Savoir-Faire	– <i>Savoir appliquer la réglementation.</i> – <i>Savoir s'organiser.</i> – <i>Savoir travailler en équipe.</i>
Rémunération	Salaire brut mensuel de base : <b>1707,21 €</b> RIFSEEP Groupe 2 : <b>351 €</b> brut mensuel. Indemnité de résidence : <b>25,12 €</b> brut. Supplément familial : Enfant de moins de 16 ans ou poursuivant leurs études au-delà de 16 ans : 1 enfant <b>2,29 €</b> - 2 enfants <b>76,29 €</b>
Rémunération accessoire	<b>Heures supplémentaires : 11,26 €</b> Brut (coefficient de <b>majoration jusqu'à 200 %</b> selon l'horaire et la journée). <b>Indemnité de déplacement (IJAT) : 45,32 €</b> par jour (défiscalisé). Complément Indemnitaire Annuel (CIA) possible.

Evolution de carrière	Avancement au choix. Accès aux concours techniques ou administratifs de catégorie C ou B.
-----------------------	--